

	<p><i>Organismes Uniques Beauce Blésoise et Beauce Centrale Loir-et-Chérienne</i></p>	<p>Date : 05/06/2023</p>
	<p>Compte rendu du vote fixant la cotisation 2024</p>	<p>Rédacteur : Sarah BELLALOU</p>

✗ Consultés : ADAM Damien (CA41), BAUCHER Guillaume (CDI), BOILEAU Guillaume (CDI), CHAMPDAVOINE Gilles (CA41), HUGUET Vincent (CA41), LECOMTE Camille (Le Président, par délégation, des Organismes Uniques Beauce Centrale et Beauce Blésoise), LONQUEU Benoit (CDI) et VINCENT Didier (CDI).

Le comité d'orientation de l'OUGC 41 a été consulté le 01<sup>er</sup> juin 2023 afin de fixer la cotisation 2024.

La cotisation soumise au vote a été proposée comme suit :

- Part fixe : 25€
- Part variable : 0,00062 €/m<sup>3</sup> appliquée sur le volume attribué par l'OUGC après application du coefficient minorateur le cas échéant.

**Nombre de votant : 8, (Quorum = 5)**

**Pour : 8 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

Sarah BELLALOU  
Animatrice de l'OUGC 41.

Le Président, par délégation, des Organismes Uniques Beauce Centrale  
et Beauce Blésoise,

Camille LECOMTE

